



# AVIS PUBLIC

## CONSULTATION ÉCRITE

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À tous les citoyens(nes) et contribuables de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon,

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021, à 19 h, qui sera tenue par voie de visioconférence tel que le prévoit l'arrêté ministériel numéro 2020-074, le conseil municipal sera appelé à rendre une décision à l'égard des deux (2) demandes de dérogation mineure suivantes :
2. La Municipalité tient donc une **consultation écrite** du **vendredi 16 avril au lundi 3 mai 2021** sur ces demandes de dérogations mineures en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard des demandes de dérogation suivantes :

#### **Demande de dérogation mineure n° 274**

- Cette demande de dérogation mineure concerne l'immeuble correspondant au 1459, rue du Pont et portant le numéro de lot 2 640 108.
- Autoriser la construction d'un garage double attenant à la résidence d'une superficie de 83,17 mètres carrés, alors que l'article 9.4.2 du règlement de zonage numéro 243-91 limite la superficie d'un tel bâtiment accessoire à 72 mètres carrés maximum.

#### **Demande de dérogations mineures n° 275**

- Cette demande de dérogations mineures concerne l'immeuble correspondant au 534, rue Bellevue et portant le numéro de lot 2 641 511.
  - Autoriser la construction d'un deuxième garage simple séparé de la résidence avec une marge de recul avant réduite jusqu'à 7,80 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 243-91 n'en autorise qu'un seul (article 9.6.1) et qu'il exige une marge de recul avant minimale de 15 mètres (article 9.3.1).
3. Toute personne intéressée pourra transmettre ses observations et ses questions par écrit à la Municipalité **avant 12 h 00, le 3 mai 2021**, soit par la poste, par dépôt dans la chute à courrier de l'hôtel de ville, ou par courriel à [info@mun-sldl.ca](mailto:info@mun-sldl.ca). Cette séance sera publiée en différé, dès le 4 mai 2021.
  4. Toute l'information pertinente concernant chacune de ces demandes de dérogations mineures peut être consultée sur le site Web au [www.mun-sldl.ca](http://www.mun-sldl.ca) dans la section [Quoi de neuf? – Nouvelles](#).
  5. Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Dans le contexte de confinement actuel, la Municipalité remercie ses citoyens de prendre rendez-vous avant de se présenter à l'hôtel de ville.

6. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec la directrice de l'urbanisme, Mme Pascale Bertrand : [pbertrand@mun-sldl.ca](mailto:pbertrand@mun-sldl.ca)

**DONNÉ** à Saint-Lambert-de-Lauzon,  
ce 16<sup>e</sup> jour d'avril deux mille vingt et un.



.....  
Éric Boisvert, avocat  
Directeur général et secrétaire-trésorier